



## Ryton® R-4-02XT PPS Compound

Version 1.1

Date de révision 2011-02-10

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### Informations sur le produit

Nom commercial : Ryton® R-4-02XT PPS Compound  
 Matériel : 1037733, 1023982, 1023981, 1023980, 1023979, 1023978,  
 1023977, 1023976, 1023983

#### No.-CENuméro d'enregistrement

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index	Numéro d'enregistrement
p-Dichlorobenzene	106-46-7 602-035-00-2	01-2119472312-46-0004
Sodium sulfide	16721-80-5	01-2119513719-34-0004
Ethylene	74-85-1 601-010-00-3	01-2119462827-27-0004
		01-2119462827-27-0003

**Société** : Chevron Phillips Chemical Company LP  
 Ryton® PPS and Xtel® PPS Alloys  
 10001 Six Pines Drive  
 The Woodlands, TX 77380

**Local** : Chevron Phillips Chemicals International N.V.  
 Brusselsesteenweg 355  
 B-3090 Overijse  
 Belgium

MSDS Requests: (800) 852-5530  
 Technical Information: (832) 813-4862  
 Responsible Party: Product Safety Group  
 Email:msds@cpchem.com

#### Numéro d'appel d'urgence:

##### Santé:

866.442.9628 (Amérique du Nord)  
 1.832.813.4984 (International)

##### Transport:

North America: CHEMTREC 800.424.9300 or 703.527.3887  
 ASIA: +1.703.527.3887  
 EUROPE: BIG +32.14.584545 (phone) or +32.14583516 (telefax)  
 Chemcare Asia: Tel: +65 6848 9048 - Mob: +65 8382 9188 - Fax: +65 6848 9013  
 South America SOS-Cotec Inside Brazil: 0800.111.767 Outside Brazil: +55.19.3467.1600

Service responsable : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie  
 Adresse e-mail : MSDS@CPChem.com  
 Site Internet : www.CPChem.com

**Ryton® R-4-02XT PPS Compound**

Version 1.1

Date de révision 2011-02-10

**MISE EN GARDE CONCERNANT LES APPLICATIONS MÉDICALES:** ne pas utiliser ce matériau de Chevron Phillips Chemical Company LP dans les applications médicales mettant en jeu une implantation permanente dans le corps humain ou un contact permanent avec des liquides ou des tissus organiques internes.

Ne pas utiliser ce matériau de Chevron Phillips Chemical Company LP dans les applications médicales mettant en jeu une implantation brève ou temporaire dans le corps humain, ou un contact avec des liquides ou des tissus organiques internes, à moins que ce matériau n'ait été fourni directement par Chevron Phillips Chemical Company LP en vertu d'un contrat reconnaissant explicitement l'usage envisagé.

Chevron Phillips Chemical Company LP ne fait aucune déclaration, aucune promesse et ne donne aucune garantie explicite ou implicite en ce qui concerne l'adéquation de ce matériau pour l'implantation dans le corps humain ou pour usage au contact de liquides ou de tissus organiques internes.

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

N'est pas une substance dangereuse selon le SGH.

**Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)**

**Conformément à la Directive 1999/45/CE, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.** Éléments d'étiquetage

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

N'est pas une substance dangereuse selon le SGH.

Les éléments sont encapsulés dans la matrice du produit.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Formule moléculaire : Mixture

Polyphenylene Sulfide	26125-40-6			40 - 70
Fiberglass	65997-17-3 266-046-0		Carc. 2; H351 Eye Irrit. 2; H319 STOT RE 2; H373 STOT SE 3; H335	30 - 60
Carbon Black	1333-86-4 215-609-9	Xi; R37 Xi; R36	Carc. 2; H351 Carc. 2; H351	0,1 - 1

**No.-CE Numéro d'enregistrement**

Nom Chimique	No.-CAS No.-EINECS	Numéro d'enregistrement
p-Dichlorobenzene	106-46-7 203-400-5	01-2119472312-46-0004
Sodium sulfide	16721-80-5 240-778-0	01-2119513719-34-0004
Ethylene	74-85-1 200-815-3	01-2119462827-27-0004

**Ryton® R-4-02XT PPS Compound**

Version 1.1

Date de révision 2011-02-10

01-2119462827-27-0003

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**4. PREMIERS SECOURS**

- En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si du matériau fondu entre en contact avec la peau, refroidir rapidement avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas tenter de retirer le matériau solidifié sur la peau ou d'utiliser des solvants ou des dissolvants pour le dissoudre.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Moyens d'extinction appropriés : Eau. Brouillard d'eau. Produit sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Si possible, l'eau devrait être vaporisée avec une buse de formation de brouillard puisqu'il s'agit d'un matériau brûlant en surface. L'application d'eau à grande vitesse étendra la couche de combustion en surface. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des risques d'inflammation suivis de propagation de flammes ou d'explosions secondaires peuvent être provoqués par l'accumulation de poussière, par exemple sur le sol et les rebords.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Autres informations : Ce produit brûlera, mais il n'est pas facile à enflammer.
- Protection contre les incendies et les explosions : Traiter le matériau comme un solide pouvant brûler. Éviter la formation de poussière. De la poussière fine, dispersée dans l'air en concentration suffisante et en présence d'une source de combustion peut entraîner un risque d'explosion.
- Produits de décomposition dangereux : La combustion normale forme du dioxyde de carbone, de la vapeur d'eau et peut produire du monoxyde de carbone, d'autres hydrocarbures et des produits d'oxydation des

**Ryton® R-4-02XT PPS Compound**

Version 1.1

Date de révision 2011-02-10

hydrocarbures (cétones, aldéhydes, acides organiques), selon la température et la disponibilité d'air. Une combustion incomplète peut également produire du formaldéhyde. Oxydes de soufre. Sulfure de carbonyle.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

- Précautions individuelles : Balayer pour éviter les risques de glissade. Éviter l'inhalation de la poussière.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas contaminer l'eau superficielle. Éviter que le produit arrive dans les égouts.
- Méthodes de nettoyage : Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant.
- Conseils supplémentaires : Il faut éviter l'accumulation de dépôts de poussière sur des surfaces, car ils peuvent former un mélange explosif s'ils sont dispersés dans l'atmosphère en concentration suffisante. Éviter de disperser la poussière dans l'air (p. ex. en nettoyant des surfaces poussiéreuses avec de l'air comprimé).

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****Manipulation**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Sovella hyvää taloudenpitoa tuotteen turvallisen käsittelyn takaamiseksi. Les palettes renversées peuvent rendre une surface glissante et dangereuse. Une charge électrostatique peut s'accumuler et créer une situation dangereuse pendant la manipulation de ce matériau. Pour réduire ce danger au minimum, l'établissement d'une liaison et la mise à la terre peuvent être nécessaires sans pour autant constituer des mesures suffisantes. Étudier toutes les opérations comportant une possibilité d'accumulation et de génération de charge électrostatique et/ou d'atmosphère inflammable (y compris, notamment, le remplissage des citernes et des récipients, le nettoyage des récipients, l'injection, le calibrage, le rechargement, la filtration, le mélange, l'agitation et les opérations de transport sous vide) et appliquer des procédures appropriées pour l'atténuation des conditions. Pour de plus amples renseignements, consulter les normes américaines suivantes : OSHA (Agence pour la santé et la sécurité au travail) 29 CFR 1910.106 « Flammable and Combustible Liquids » (liquides inflammables et combustibles), National Fire Protection Association (Association nationale de protection contre l'incendie) – NFPA 77 « Recommended Practice on Static Electricity » (Pratiques recommandées relatives à l'électricité statique) et/ou les pratiques 2003 recommandées par l'American Petroleum Institute (API – Institut américain du pétrole) « Protection Against Ignitions Arising Out of Static, Lightning, and stray Currents » (Protection contre l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds).
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Traiter le matériau comme un solide pouvant brûler. Éviter la formation de poussière. De la poussière fine, dispersée dans l'air en concentration suffisante et en présence d'une source

**Ryton® R-4-02XT PPS Compound**

Version 1.1

Date de révision 2011-02-10

de combustion peut entraîner un risque d'explosion.

**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit sec. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : Aucune protection respiratoire n'est exigée normalement. S'il est chauffé, le matériau génère des vapeurs ou fumées qui ne sont pas adéquatement contrôlées par l'aération, porter un respirateur adapté. Utiliser les éléments suivants pour les respirateurs purificateurs d'air : Vapeur organique et formaldéhyde. Utiliser un respirateur à adduction d'air et à pression positive s'il y a un risque de dégagement incontrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où des respirateurs à purification d'air pourraient ne pas fournir une protection adéquate. Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m<sup>3</sup> le masque anti-poussière est recommandé.

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec écrans latéraux pour la manipulation des solides constitue une bonne pratique industrielle. Si le matériau est chauffé, porter des lunettes de protection avec écrans latéraux ou un écran facial. S'il existe un risque de présence de poussière, utiliser des lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps : Utiliser des vêtements de protection propres à température ambiante constitue une bonne pratique industrielle. Si le matériau est chauffé ou fondu, porter des gants calorifugés résistants à la chaleur et capables de supporter la température du matériau fondu. Si le matériau est chauffé, porter des vêtements isolants pour éviter tout contact avec la peau si la sécurité intégrée ou les pratiques de travail ne sont pas adaptées.

Mesures de protection : Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour

**Ryton® R-4-02XT PPS Compound**

Version 1.1

Date de révision 2011-02-10

une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

Forme : granulés

État physique : Solide

Odeur : Légère à inodore

**Données de sécurité**

Formule moléculaire : Mixture

Densité : 1,6 - 1,8 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité : Négligeable

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Stabilité chimique : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

**Possibilité de réactions dangereuses**

Conditions à éviter : Éviter le stockage prolongé à des températures élevées.

Matières à éviter : Éviter le contact avec des agents fortement oxydants.

Décomposition thermique : Des hydrocarbures de faible poids moléculaire, des alcools, aldéhydes, acides et cétones peuvent se former pendant le traitement chi

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Ryton® R-4-02XT PPS Compound**

Toxicité aiguë par voie orale : Presumed Not Toxic – Prémumé non toxique

**Ryton® R-4-02XT PPS Compound**

Toxicité aiguë par inhalation : Presumed Not Toxic – Prémumé non toxique

**Ryton® R-4-02XT PPS Compound**

Toxicité aiguë par voie cutanée : Presumed Not Toxic – Prémumé non toxique

**Ryton® R-4-02XT PPS Compound**

Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau

**Ryton® R-4-02XT PPS Compound**

Version 1.1

Date de révision 2011-02-10

**Ryton® R-4-02XT PPS Compound**

Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux

**Ryton® R-4-02XT PPS Compound**

Sensibilisation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**Ryton® R-4-02XT PPS Compound**

Autres informations : Ce produit contient du POLYMÈRE PPS RYTON®. Dans des études sur la sous-chronicité du Polymère PPS RYTON® administré dans les aliments, des niveaux de concentration pouvant atteindre 5 % n'ont causé aucun effet nuisible chez des animaux de laboratoire. Le polymère fondu peut causer de graves brûlures thermiques. L'intérieur des masses en fusion peut demeurer chaud pendant un certain temps en raison de la faible conductivité thermique du polymère. Prendre des précautions lors de la mise au rebut ou la manipulation de telles masses. Les produits principaux de la décomposition thermique du RYTON® PPS POLYMER moulé sont le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, le dioxyde de soufre et le sulfure de carbonyle. Les deux derniers produits sont les plus importants pour l'irritation des muqueuses, les saignements de nez et enfin, si l'exposition se prolonge, la paralysie respiratoire et la mort.

Il est possible que des pigments contenant du noir de carbone aient été incorporés à ce produit. Toutefois, les pigments dans ce produit sont liés à une matrice polymère, ce qui limite sérieusement leur pouvoir d'extraction, leur biodisponibilité et leur toxicité. Il est peu probable que l'un de ces pigments puisse entraîner des effets indésirables pour la santé dans les conditions d'usage recommandées.

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Effets écotoxicologiques****Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)**

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

Mobilité : Le produit est insoluble et s'enfonce dans l'eau.

Biodégradabilité : Ce produit ne devrait pas être facilement biodégradable.

**Information supplémentaire sur l'écologie**

**Information écologique supplémentaire** : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques. Les poissons et les oiseaux peuvent manger les pastilles, ce qui pourra obstruer leurs voies digestives.

**Ryton® R-4-02XT PPS Compound**

Version 1.1

Date de révision 2011-02-10

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Les informations dans cette fiche de données de sécurité ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définition réglementaire).**

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (ex. : nom ou noms technique(s), etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description d'expédition avec connaissance pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la FDS et le connaissance.

**USDOT**

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

**IMO / IMDG**

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

**IATA**

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

**ADR**

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

**RID**

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****Législation nationale**

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003  
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas



**Ryton® R-4-02XT PPS Compound**

Version 1.1

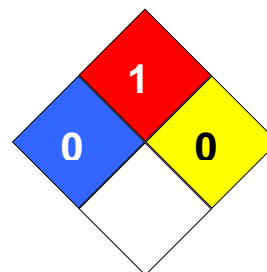
Date de révision 2011-02-10

**État actuel de notification**

Europe REACH	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
USA US.TSCA	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
Canada NDSL	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
Australie AICS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
Nouvelle-Zélande NZIoC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
Japon ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
Corée KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
Philippines PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
Chine IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

**16. AUTRES DONNÉES**

**NFPA Classification** : Danger pour la santé: 0  
 Risque d'incendie: 1  
 Danger de réactivité: 0

**Autres informations**

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations dans cette fiche de données de sécurité ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

L'information ci-dessus est basée sur les données dont nous avons connaissance et qui, autant que nous sachions, sont correctes à la date des présentes. Ces informations pouvant être utilisées dans des conditions que nous ne pouvons contrôler et que nous ne pouvons pas connaître, et les données rendues disponibles après la date des présentes pouvant conduire à des modifications de ces informations, nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences que pourrait entraîner une telle utilisation. Cette information est fournie sous réserve que les personnes qui l'obtiennent déterminent pour elles-mêmes dans quelle mesure le matériau est adapté à leur but ou à leur usage particulier.

**signification des abréviations et acronymes utilisés**

ACGIH	American Conference of Government Industrial Hygienists – Association américaine des hygiénistes industriels	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
AICS	Inventaire australien des substances chimiques	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NIOSH	National Institute for Occupational Safety & Health – Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CNS	Système nerveux central	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-zélandais des substances

**Ryton® R-4-02XT PPS Compound**

Version 1.1

Date de révision 2011-02-10

			chimiques
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective (médiane)	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EC50	Concentration effective 50 %	OSHA	Occupational Safety & Health Administration – Organisme administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
GHS	Système général harmonisé	PRNT	Presumed Not Toxic – Présumé non toxique
>=	Supérieur ou égal à	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
IC50	Concentration inhibitrice 50 %	STEL	Limite d'exposition à court terme
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
<=	Inférieur ou égal à	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières b
LC50	Concentration létale 50 %	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de tra
LD50	Dose létale 50 %		

**Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3****Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.